



SNEP Wallis-et-Futuna

Courriel à Wallis : <thierry.besserve@gmail.com>

Courriel à Futuna : <dmcaddet@gmail.com>

SNES Wallis-et-Futuna

BP 605 Mata 'Utu 98 600 Wallis

Courriel : <contact@snes-fsu-wf.fr>

Site : <http://www.snes-fsu-wf.fr>

Compte-rendu du CTS du mercredi 31 juillet 2013

(Les remarques *a posteriori* sont entre crochets et signalées ainsi [R.>>>].)

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M. Bernard Zier, vice-recteur

M^{me} Aline Grenet, secrétaire générale

M^{me} Laurence Lannaud, chef des ressources humaines

Assistés de

L'IEN de l'enseignement technique, M. Christian Mescam

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pierre Boivin (Pluriel), suppléant

M^{me} Danièle Caddet (FSU), titulaire

M. Jean-René Law-Waï (Pluriel), suppléant

M. Régis Million-Rousseau (FSU), suppléant

M. Jean-Pierre Policard (FSU), titulaire

M. Serge Reynouard (Pluriel), titulaire

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

M^{me} Marie-Paule Vaisala (Pluriel), titulaire

Experts désignés par l'administration

M. Serge Cïpres, principal du collège de Lano

M^{me} Sabine Liaunet, COP

M^{me} Laurence Marais, médecin scolaire

Début de la réunion à 14h35.

1) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CTS PRÉCÉDENT

Le vice-recteur déclare au préalable qu'il tient au groupe de travail du CTS, qui « se prépare comme un cours ». Il répond ainsi à une demande de la FSU à l'issue du dernier GT qui considérait que cette séance ne préparait rien mais ne faisait que dire ce qui serait exactement répété en CTS.

Le compte-rendu du CTS du 19 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

2) FERMETURE DU VICE-RECTORAT

Le vice-rectorat sera fermé trois semaines (du 20 décembre au soir au 13 janvier au matin). Le vice-recteur rappelle que le vice-rectorat, contrairement à ce qui se passe dans les académies de métropole, n'est fermé que pour une seule longue période.

3) PERMANENCES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET AU VICE-RECTORAT

Le vice-recteur déclare que la permanence des clés pour chaque établissement en période cyclonique, dans le cadre du plan ORSEC, pendant les grandes vacances, sera à définir avec les nouveaux chefs d'établissement et sera communiquée au dernier CTS.

La FSU rappelle que le vice-recteur avait évoqué le problème des permanences administratives dans un précédent CTS. Le principal du collège de Lano répond que cette permanence est de la compétence du CA de l'établissement et qu'elle dépend du nombre de cadres A. Sur le Territoire, il semble que seule une permanence minimale S+1 et R-1 s'applique.

4) PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

Le vice-recteur rappelle la démarche :

- entretien de régulation avec le chef d'établissement en cas de désaccord sur la proposition de notation administrative,
- la secrétaire générale fait étudier ces propositions de notation à ses services (actuellement, seules les propositions du lycée et du collège de Mala'e sont parvenues au vice-rectorat et ont été étudiées),
- étude des requêtes en groupe de travail du CTS (en 2012, sur 12 requêtes, 11 ont été réglées par ce groupe de travail, un seul cas est remonté à Paris),
- requête en révision par les commissions au niveau national,
- contestation au tribunal administratif de la notation (les recours apparaissent seulement sur l'avis de notation, pas sur la proposition).

À la demande de la FSU, le vice-rectorat confirme que le paragraphe concernant l'avis du chef d'établissement sur la manière de servir des nouveaux arrivants a bien été supprimé. La FSU rappelle aussi que la grille nationale utilisée pour les PLP sur le Territoire pénalise ces enseignants, qui ont été notés avec des grilles académiques plus favorables dans leur établissement d'origine.

Le principal de Lano précise qu'il est difficile de noter les personnels au statut très différent sur le Territoire (certifiés, PLP, stagiaires, cédés par la loi Sauvadet, vacataires, etc.). Enfin, pour répondre à la FSU, il précise qu'il a augmenté la notation d'un PLP, pourtant déjà en dehors de la grille nationale utilisée à Wallis-et-Futuna.

Le vice-recteur rappelle qu'il faut distinguer la valeur professionnelle d'un enseignant de son adaptation au Territoire. En outre, selon lui, sauf cas exceptionnel, le renouvellement est automatique, pour assurer la continuité du service. Pour cette même raison, il est défavorable à une mutation interne entre Wallis et Futuna entre les deux séjours.

La FSU intervient pour demander qu'un dialogue entre la hiérarchie et le personnel en difficulté soit instauré pour éviter que le non-renouvellement soit pris comme une sanction.

L'étude des requêtes des propositions de notation administrative ainsi que de l'étude de la promotion d'échelon des contractuels seront faites plus tard, sans qu'aucune date ne soit avancée.

5) CARTE DES FORMATIONS

L'IEN de l'enseignement technique confirme la fermeture définitive, à la fin de cette année, du CAP MMPJ (maintenance des parcs et jardins) à Fiua, faute d'élèves. La carte des formations sera publiée sur le site du vice-rectorat. En ce qui concerne la carte des formations du LPA, le vice-rectorat n'a encore aucune réponse du ministère de l'Agriculture, seul maître en la matière.

Le vice-recteur rappelle dans les grandes lignes la politique générale de la carte des formations : CAP généralistes, formations en bac pro que permet le tissu économique (et de citer l'impossibilité d'ouvrir un bac pro hôtellerie sans les infrastructures correspondantes), inverser la tendance de l'orientation post-troisième pour se rapprocher du ratio national (70% en LGT, 30% en LP).

L'IEN de l'enseignement technique rappelle qu'aucun élève de troisième n'a d'ailleurs demandé un bac pro hôtellerie en NC cette année. Les 8 dossiers de BEP MRH proposés l'an passé pour un bac pro au lycée hôtelier Escoffier étaient, selon lui, loin d'avoir le niveau requis. La FSU affirme au contraire que certains dossiers étaient vraiment solides et rappelle que les élèves de troisième sont prioritaires pour cette orientation. La COP ajoute que cet établissement de centre ville est très demandé, contrairement au lycée privé Jean-XXIII, qui a finalement accueilli ces élèves.

La FSU évoque le problème de bourses qui n'ont pas été attribuées à des élèves qui pouvaient légitimement la percevoir.

La COP explique qu'il s'agit de problèmes survenus lors de la réforme de la seconde entre les options, qui conduisaient vers une filière, et les enseignements d'exploration, moins contraignants. La bourse, accordée par l'AT, pour suivre le vœu 1 avec certaines options particulières en NC avait été refusée à l'élève au motif que son vœu 2, dispensé sur le Territoire, avait été accepté. Le vice-recteur répète que cette décision aurait été attaquantable par les parents auprès de l'AT.

6) MESURES DE CARTES SCOLAIRES ET POSTES À POURVOIR À LA RENTRÉE 2014

L'IEN de l'enseignement technique rappelle que 50 enseignants partent en décembre prochain mais qu'en raison de fermetures ou de transformations de postes (cédésisations, changements de discipline), seuls 42 postes sont au mouvement pour la prochaine rentrée.

Les postes fermés sont :

- 1 poste en EPS à Sisia (fin de séjour),
- 1 poste PLP lettres-histoire à Lano (retraite),
- 1 poste PLP mathématiques-sciences à Lano,
- 1 poste de génie thermique à Fiua (fermeture de la section).

Les postes transformés sont :

- À Futuna, 1 enseignant de génie thermique en CAP MMPJ sans élèves a accepté de faire de la technologie pour sa dernière année.
- 2 postes de documentation à Futuna ne passent pas au mouvement et sont réservés aux 2 personnels contractuels locaux actuellement en fonction, qui ont 5 ans pour passer le concours.

- 1 poste de lettres-anglais est transformé en poste d'arts plastiques (entre Mala'e et le lycée).
- 2 postes réservés à l'intégration de stagiaires à Wallis. Le vice-rectorat a demandé que les deux lauréates aux concours (CAPES mathématiques et PLP lettres-anglais) effectuent leur stage sur le Territoire ; il connaîtra la réponse du ministère le 20 août.

L'IEN de l'enseignement technique rappelle que, selon des prévisions hautes, l'E/C sera de 20,2 élèves par classe à la prochaine rentrée.

À une question de la FSU, il répond qu'un poste de philosophie sera bien à pourvoir au lycée à la prochaine rentrée, la réponse pour un poste de lettres modernes est plus confuse et incertaine.

7) POINT SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES ATOSS

Le plan de formation est consultable sur le site du vice-rectorat : <http://www.ac-wf.wf/Plan-de-formation-continue-2013.html>

La secrétaire générale rappelle quelques chiffres :

- 58 stages initialement prévus au total,
- 5 stages transversaux ont été annulés sur 19,
- 8 stages disciplinaires sont prévus, 7 ont été réalisés, 1 a été annulé,
- 14 stages inter-degrés dont 11 stages déjà réalisés.

La grande réussite est la liaison inter-degrés primaire-collège, qu'il faudra reconduire. Tout le monde reconnaît que le PAF a été mis en place de manière un peu précipitée, que des difficultés sont intervenues (répartition des stages sur l'année, inscriptions, convocations...) mais, malgré ces restrictions, la satisfaction est générale. Le vice-recteur précise qu'il tiendra compte des remarques des chefs d'établissement pour améliorer le prochain PAF et leur demandera notamment de libérer les EdT des animateurs ou correspondants disciplinaires certains jours (mardi et mercredi).

Le vice-recteur rappelle la procédure pour le PAF 2014.

- Des conseils territoriaux disciplinaires auront lieu prochainement et les correspondants disciplinaires feront remonter les besoins dès la mi-octobre.
- Les services du vice-rectorat établiront le PAF avant la fin de l'année.
- Les fiches d'inscription arriveront dans les établissements dans la première semaine de la rentrée 2014.
- Les personnels pourront s'inscrire à 3 stages au maximum.

Une vive discussion intervient entre la FSU et le principal du collège de Lano pour savoir si les chefs d'établissement peuvent interdire à un personnel sa participation à un stage « dans l'intérêt du service », comme le cas s'est présenté à Te'esi. Il fait valoir que dans son ancienne académie, une note en bas des convocations rectORALES demandait aux personnels de demander une autorisation d'absence au chef d'établissement.

La secrétaire générale a promis de chercher les textes. La FSU affirme que cette demande, bien que fréquente, est illégale.

La secrétaire générale se félicite ensuite des formations offertes aux personnels ATOSS et rappelle le nombre de participants.

La FSU lui demande les résultats aux concours SAENES (secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, catégorie B) et ADJAENES (adjoint administratif 1^{re} classe de l'Éducation nationale, catégorie C).

SAENES : 21 candidats, 1 reçu, 1 sur liste complémentaire.

ADJAENES : 20 candidats, 2 reçus, 3 sur liste complémentaire.

Le vice-recteur rappelle que ces formations et concours ont pour but de promouvoir les compétences des personnels locaux, avec trois objectifs : l'adaptation à l'emploi, la préparation aux concours, la qualification professionnelle.

8) CALENDRIER DES EXAMENS

Parmi d'autres dates :

- Publication des résultats du premier groupe : Bac GT = vendredi 6 déc. ; Bac pro = jeudi 12 déc.
- Oraux du second groupe (délibérations et publication des résultats) : Bac GT = jeudi 12 & vendredi 13 déc. ; Bac pro = lundi 16 & mardi 17 déc.
- DNB (délibérations et publication des résultats) : mardi 17 déc.

La secrétaire générale rappelle que c'est le préfet qui arrête le calendrier scolaire et qu'il est bien précisé que : « *Les enseignants de l'enseignement secondaire appelés à participer aux opérations liées aux examens, sont en service jusqu'à la date fixée pour clôture de ces examens.* »

9) CALENDRIER DE L'ORIENTATION

La COP commente un document remis en début de séance, publié sur le site du vice-rectorat depuis plusieurs semaines <http://www.ac-wf.wf/Calendrier-d-orientation-et-d.html>. Elle précise que les dates d'appel des troisièmes et secondes ont été repoussées d'une semaine et que la commission d'ajustement de rentrée a été réinstaurée (le 6 mars 2014), permettant

ainsi de trouver une ultime solution pour les derniers élèves restés sans orientation. Ces commissions sont présidées par le vice-recteur, en présence des chefs d'établissement, de l'Agriculture, de la COP et de représentants de parents.

10-A) QUESTIONS DIVERSES DE LA FSU

1) Les élèves

1a) Les enseignants font face à de nombreux élèves dyslexiques dans leurs classes et ne sont pas compétents pour corriger ces difficultés. Le vice-rectorat ne peut-il pas recruter (en partenariat avec l'Agence de santé ?) un orthophoniste ou tout spécialiste des troubles du langage pour le territoire ?

Réponse du vice-recteur. C'est en cours de réflexion avec l'Agence de santé. La mission de l'IGEN Delaubier sur le Territoire, début juillet, avait précisément pour mission les élèves en situation de handicap et à besoins particuliers, mais ce dossier devra être mené en partenariat.

1b) Y a-t-il eu un bilan d'étape de la nouvelle carte des formations ? Notamment par l'avis des chefs d'établissement concernés ou le recensement des inscriptions aux formations nouvellement proposées (couture, MBC, seconde générale à Futuna...). Cette carte des formations sera-t-elle revue l'année prochaine pour la rentrée 2015 ?

Réponse du vice-recteur. Réponse en cours de CTS (en 5). La seconde à Futuna a pour but de faire réussir la classe la plus difficile du système scolaire en permettant aux élèves de rester près de chez eux. Malgré les rumeurs, la qualité des enseignants et des enseignements est la même qu'au lycée d'État.

La FSU pose la questions des moyens matériels. L'IEN répond qu'une subvention de 8 000 € a été accordée cette année et qu'elle sera reconduite l'an prochain, principalement pour du matériel scientifique et informatique. Le vice-recteur ajoute que cette seconde promeut l'île de Futuna toute entière, qu'elle est source d'émulation pour les élèves et qu'elle engendre des économies de billets d'avion pour le Territoire, qui pourront être transférées pour l'achat des manuels, pour l'instant empruntés au lycée. Il faudra aussi faire un bilan des COP transférées en collège. Le CAP couture floue a tari le CFPA, dont il faudra trouver d'autres missions. Cette carte des formations ne sera pas modifiée l'an prochain.

1c) Un lycée professionnel regroupant l'ensemble des formations professionnelles de l'île est-il envisageable ?

Réponse du vice-recteur. Ce n'est pas à l'ordre du jour ; par contre, il faudra « repositionner » l'orientation des élèves des voies professionnelles vers les voies GT. Leurs bons résultats laissent en effet penser qu'ils auraient toute leur place en GT.

1d) Des rumeurs font courir le bruit que deux postes d'infirmiers seraient rendus l'année prochaine. Est-ce vrai ? Si oui, on peut s'étonner de cette décision vu les besoins importants dans les établissements scolaires.

Réponse du vice-recteur. Un poste d'infirmière sera transformé en 2 demi-postes d'assistants sociaux (1 à Futuna, 1 à Wallis), en partenariat avec le SITAS, pour pérenniser ces postes et transférer aux spécialistes le travail qu'effectuaient auparavant les infirmières. De manière générale, les recrutements de personnels devront de plus en plus bénéficier à différents services administratifs pour qu'ils puissent être pérennes. Par ailleurs, l'infirmière conseil assurera désormais aussi une part de son service sur le terrain.

Le vice-recteur rappelle qu'en métropole, le ratio est d'une infirmière pour 3 000 élèves. La FSU répond qu'on ne peut se contenter d'un simple calcul arithmétique au vu des problèmes de santé publique énormes du Territoire.

2) Les enseignants

2a) Pourrait-on avoir des éclaircissements sur le fonctionnement du LPA et le paiement des heures enseignées par des personnels de l'EN ? Une convention entre les deux établissements permet-elle au collège de Vaimoana d'attribuer des heures d'enseignement au LPA ? Dans ce cas, serait-il possible d'avoir un exemplaire de la convention entre le vice-rectorat et le LPA pour la mise à disposition des personnels ? Quel ministère abonde la DHG du LPA ? La DGH du collège prend-elle en compte les besoins du LPA ? Est-il possible de répondre à ces questions pour faire le point sur la situation des personnels de l'Éducation nationale effectuant des heures de service au LPA ?

Réponse du vice-recteur. Depuis 2010, le ministère de l'Éducation nationale donne, au LPA, des services rendus à l'Agriculture équivalents à 3 postes, sans compensation, malgré quelques heures données aux 3DP6, car ce dernier ministère n'a pas encore signé la convention qui lui permettrait de rembourser ces heures. Par ailleurs, des rumeurs font croire aux enseignants du LPA « qu'ils sont spoliés », que « le collège tire profit du lycée agricole alors que c'est le contraire » (voir précédemment).

2b) Est-il possible qu'une liste des postes supprimés et à pourvoir soit publiée lors du mouvement pour Wallis-et-Futuna ? Cette année, avec 44 partants, il ne devait être guère difficile d'estimer le nombre de postes et les disciplines à pourvoir, même si quelques réaménagements sont à prévoir. En outre, la publication de cette liste inciterait d'une part des collègues à poser la candidature qu'ils n'osent présenter faute de savoir si un poste est à pourvoir dans leur discipline et d'autre part permettrait sans doute de combler partiellement le manque de candidatures que le territoire rencontre chaque année.

Réponse de l'IEN. Réponse en cours de CTS (en 6). La publication de cette liste n'est techniquement pas possible car le mouvement n'est pas encore connu en mai, date de publication du *BO* pour le mouvement à W&F. Le mouvement se fait en effet à partir des effectifs prévus et il est encore actuellement (fin juillet) en cours d'élaboration. Le vice-recteur finalisera les propositions du mouvement 2014 au ministère le 17 août.

2c) Des inspections pédagogiques sont-elles prévues cette année (en français, mathématiques, histoire-géographie, etc.) ? Est-il vrai que ce budget est revu à la baisse ?

Réponse du vice-recteur. Le budget n'est pas en baisse mais les inspections se font « de manière empirique », en fonction des disponibilités des inspecteurs, de leur présence en Polynésie ou en NC. Il faut mieux organiser la venue des IPR avec un plan d'inspections pluriannuel. Cette année, des inspections sont prévues en EPS et mathématiques pour les lauréates aux concours.

2d) Qu'est-il prévu, comme dans de nombreuses autres académies, pour compenser le retard de la note pédagogique des personnels qui ont une inspection datant de plus de 5 ans, notamment les résidents ?

Réponse de l'IEN. C'est la 29^e base qui change la note pédagogique lors du changement d'échelon mais on peut techniquement pas compenser les retards de notation d'inspection.

3) Les finances

3a) Nous demandions au CTS du 19 février où étaient les blocages empêchant le paiement des CCF.

M. le directeur de l'enseignement secondaire et M. l'IEN de l'enseignement technique avaient répondu en groupe de travail qu'ils avaient donné la priorité à Evan mais qu'ils s'occuperaient des CCF dans la semaine (du 13 février). Le 19, M. l'IEN de l'enseignement technique répondait finalement qu'il attendait la circulaire ministérielle 2012. Or, en métropole, les CCF de 2011-2012 sont versés conformément aux textes officiels d'août 2010 et de janvier et avril 2011.

Par ailleurs, pouvez-vous rappeler les modalités à suivre pour le versement de ces CCF ? Qui fait quoi ? Quand ? Est-ce une enveloppe globale, attribuée par le vice-rectorat à chaque section, qui est ensuite divisée, par le chef des travaux, par le nombre d'enseignants concernés ou, comme l'indiquent les textes, une indemnité complète par matière contrôlée (à diviser par deux si elle est assurée par deux enseignants) ? Il n'est pas admissible que des collègues ne soient toujours pas payés des CCF effectués pour les années scolaires australes 2010-11 (notamment ceux qui ont contrôlé les classes de première année de CAP) et 2011-12. Que doivent-ils faire pour faire pleinement valoir leurs droits ? Les feuilles de paie peuvent-elles préciser les détails des indemnités CCF versées ?

Réponse de l'IEN. Ces versements apparaissent, sur les feuilles de paie, sous l'intitulé « VACAT SEC ». Jusqu'à présent, le ministère demandait une prévision au vice-rectorat, qui était payée en décembre-janvier. Les CCF sont réglementés par la circulaire du 26 août 2010.

Pour les CCF de 2011 : la première partie a été payée en juin 2012, la deuxième partie en décembre 2012.

Pour les CCF de 2012 : pas encore de retour du lycée (peut-être arrivés le matin même du CTS ?).

Comment ça se passe ? Le vice-rectorat fournit un tableau (avec disciplines, épreuves, sous-épreuves) au taux de 111 € indexés. L'enveloppe est ensuite envoyée au chef d'établissement qui, en qualité de chef de centre d'examen, la répartit entre les enseignants concernés.

La FSU insiste sur la répartition qui ne doit pas se faire entre enseignants mais entre épreuves.

3b) De même, des examinateurs, qui ne sont pas personnels du lycée, aux TPE de 2012 n'ont toujours pas été indemnisés. Pourquoi ? Le seront-ils bientôt ?

Réponse de la secrétaire générale. Toutes les vacations pour les examens sont en cours de paiement. Les personnels qui ne seraient pas payés de ces services doivent contacter le vice-rectorat.

3c) Enfin, il semble que les subventions du vice-rectorat pour les projets pédagogiques de cette année n'aient pas été versées. Le seront-elles bientôt ?

Réponse de la secrétaire générale. Le vice-rectorat est en attente de « la levée de la réserve ministérielle ». Il saura en août-septembre si cette réserve budgétaire de 10 000 € sera versée.

10-B) PRINCIPALES QUESTIONS DIVERSES DE PLURIEL

1- Organisation générale

a) Quels ont été l'utilité et l'impact de la visite de l'inspecteur général Chudeau sur l'île ? Aurons-nous communication du rapport ?

Réponse du vice-recteur. Ce rapport a été adressé au ministre, puis au préfet et au vice-recteur qui en a pris connaissance la semaine dernière mais il ne sera pas rendu public.

b) Comment se fait-il que des autorités coutumières interviennent dans la gestion des personnels de l'Éducation nationale, comme à Te'esi ?

Réponse du vice-recteur. Les autorités coutumières sont les interlocuteurs privilégiés des usagers, c'est-à-dire des parents.

2- Formations

Qu'en est-il du devenir des bâtiments et du matériel de l'IUFM ?

Réponse du vice-recteur. Une convention est signée avec l'UNC jusqu'en 2014. Le nouveau président de l'UNC devra signer les annexes. Il faudra simplifier son statut par une entité juridique unique autonome du type CDP, avec un CA, mais au financement multiple (État, vice-rectorat, UNC, AT, DEC...). Les objectifs de ce centre sont :

- la recherche (doctorants, etc.),
- l'édition,
- la documentation (les différents fonds présents sur le Territoire devront y être rassemblés),
- la formation (notamment inter-degrés).

3- Transparence et communication.

a) Est-il vrai qu'un enseignant a touché plus de 200 HSE ? Pourrait-on avoir les textes qui régissent la gestion des HSE dans les établissements du territoire ? S'il n'y a pas de bilan au dernier CA concernant l'affectation des HSE, comment effectuer un contrôle localement ?

Réponse du vice-recteur. La première question est une rumeur entièrement fautive. Aucun enseignant n'a eu plus de 80 HSE et il n'y a aucune possibilité de tricherie, affirmation que conteste vigoureusement la FSU.

L'IEN rappelle les maxima délivrés par établissement pour un seul enseignant en 2012 : 18 HSE au collège de Vaimoana, 45 au lycée, 50 à Te'esi, 60 à Fiua, 62 à Mala'e, 77 à Sisia, 78 à Lano.

Le principal du collège de Lano intervient pour dire qu'il exécute les décisions du CA mais qu'il rend seulement compte des finances à sa hiérarchie [R.>> Il oublie ainsi le vote, chaque année, par le CA du compte financier et du budget !!]. Il poursuit en disant que le CTS n'a pas pour compétence le contrôle de légalité. L'IET affirme que les HSE ne peuvent être « rendues » car elles sont versées mensuellement aux établissements.

b) Est-il vrai qu'un établissement a « rendu » plus de 3 ETP ?

Réponse de l'IEN. Il nie que les heures rendues soient aussi importantes. Il explique ensuite que des doublons qui n'avaient pas lieu d'être ont été supprimés. Ces heures rendues servent à payer les correspondants disciplinaires, les formateurs, les projets pédagogiques, etc. (Rappel : 1 HSA = 36 HSE).

c) Pourquoi le congé administratif des personnels en fin de séjour ne débute-t-il pas le jour du départ ?

Réponse de la secrétaire générale. Elle lit le fameux article 5 du décret de 1996 : « Pour les personnels servant dans les établissements d'enseignement et les centres de formation scolaires ou universitaires, les congés annuels sont pris pendant les périodes de congés scolaires ou universitaires du territoire d'affectation. Ces personnels sont réputés satisfaire à la condition de durée de service ouvrant droit au congé administratif visée à l'article 4 ci-dessus dès le premier jour des grandes vacances scolaires ou universitaires de la dernière année de la période ouvrant droit à ce congé. » Elle ajoute par ailleurs que trois jugements du TA en 2012 permettent la désindexation dès le premier jour des vacances, et non le jour du départ comme c'était le cas jusqu'alors, et que cette disposition sera appliquée dès la prochaine sortie.

Les représentants syndicaux font unanimement valoir qu'on ne peut être à la fois présent sur le territoire et en congé administratif. L'article 35-VII de la loi de 1910 est très clair et toujours en vigueur (malgré certains termes désormais obsolètes) : « Les congés administratifs sont accordés avec jouissance soit en France, soit dans la possession française dont l'intéressé est originaire. Toutefois, en aucun cas le congé n'est accordé pour en jouir dans la colonie où l'intéressé est en service. » La secrétaire générale répond que le vice-rectorat n'est pas responsable des dates des départs, qui relèvent d'un marché public (les avions sont réservés depuis 2 mois).

La FSU fait enfin remarquer la contradiction entre l'impossibilité pour les personnels de faire des arrêts au retour s'ils le souhaitent (ce qui est pourtant autorisé dans les autres TOM) alors que la circulaire signale : « Tous les autres frais occasionnés par le voyage, nuitées engagées à l'occasion de transits notamment, même si ceux-ci sont rendus obligatoires du fait des liaisons aériennes, à l'intérieur du territoire (cas des agents en résidence à Futuna transitant par Wallis) ou à l'extérieur (nuitées à Nouméa notamment), ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement spécifique. »

[R.>>> Les réponses apportées sur cette question sont très insatisfaisantes et ne résolvent ni les incohérences ni les légitimes interrogations. Ce dossier reviendra probablement sur la table au prochain CTS.]

Avant de lever la séance, le vice-recteur remercie M. Boivin en lui souhaitant une excellente retraite et espère qu'il ne conservera pas de trop mauvais souvenirs de ses derniers mois dans l'institution...

Lever de la séance à 18h00.